L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 DECEMBRE 1847.

Imprimé et publié par
MAYNE & WEISSE.
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Canal.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 22 DECEMBRE 1847.

Le Congrès actuel présente un spectacle assez rare dans nos annales; les partis y sont divisés de telle sorte qu'aucun d'eux, par le fait, n'y possède une supériorité réelle. Les démocrates en majorité au Sénat sont en minorité à la Chambre; mais cette minorité est si peu de chose que la moindre défection peut la déplacer. Ajoutons vite qu'elle peut aussi la rendre plus considérable; et c'est de ce côté que se présentent les plus grandes probabilités. Tout semble en effet annoncer, sinon au parti démocrate, tout au moins au parti de l'administration, le déclin de sa prépondérance.

Il est en effet destiné à perdre tout-à-fait cette année, si l'on en croit les signes précurseurs, d'abord un appui naguères fort dévoué, puis un autre puissant qui, sans avoir jamais été véritablement ami, a souvent rendu de grands services. Nous voulons parler de M. Benton et de M. Calhoun. Le premier est froissé, mécontent, irrité, comme Achille, il se retire sous sa tente, il veut repousser toute solidarité dans les mesures de l'administration; en conséquence il refuse la présidence du comité de la guerre qui lui a été si souvent dévolue. Ce refus est de mauvais augure, car de la retraite à l'hostilité il n'y a qu'un pas, et M. Benton est homme à le franchir promptement, pour peu qu'on l'excite. L'affaire Frémont pourrait bien être l'aiguillon qui lancera le taureau furieux dans l'arène.

Quant à M. Calhoun, la désaffection règne depuis longtems entre lui et M. Polk. Que peut-il en effet y avoir de commun entre le chevaleresque Carolinien et le discret et cauteleux Tennessien? Le premier ne connaît que l'inflexible loi de l'honneur; il a toujours été prêt à sacrifier sa popularité à ce qu'il croyait son devoir: [illegible] conduite par une ambition plus haute que celle des [illegible] et du pouvoir. Le second au contraire n'a jamais eu en vue que ce pouvoir; [illegible] y est arrivé, en se faufilant obscurément parmi ses égaux, jusqu'au moment où [illegible] démocratique en a fait un candidat, sous la protection et l'ombre du vieux Jackson, et maintenant qu'il est au pouvoir, comme on sent qu'il voudrait y rester [illegible] rencontrer, comme à l'époque de sa réélection, la corde populaire [illegible]. Nous verrons; il n'y a rien de commun entre ces deux hommes.

M. Polk d'ailleurs ne s'est pas assez rappelé [illegible] de la Caroline du Sud; [illegible] dans son message, contre le système défendu par M. Calhoun, toute l'artillerie de sa [illegible] et en frappant [illegible] les bases du système, il a montré un peu [illegible] la satisfaction du succès qu'il s'attribuait sur son adversaire. M. Calhoun est généreux, [illegible]

[illegible]

La M[illegible] de N[illegible] s'est retirée hier au-delà [illegible]

Le Chevalier de Maison Rouge.—Nous avons [illegible] du succès qu'obtient à Paris le [illegible] Chevalier de Maison Rouge. [illegible] chez J. B. Steel, 14, rue du Camp.

On lit dans le Journal de Louisville [illegible]: "Les trois grands champions de la dernière guerre étaient Henry Clay, [illegible] et Albert Gallatin. Ces trois [illegible] sont encore vivants, et tous les trois condamnent formellement la guerre avec le Mexique. Ce seul fait établit d'une manière [illegible] la différence essentielle qui existe entre le caractère de ces deux guerres, en ce qui touche notre gouvernement."

Indiana.—La Chambre des Représentans de cet Etat a autorisé un emprunt de $110,000 pour faire face immédiatement aux intérêts de la dette publique. L'Indiana paraît décidé à renier complètement le système de répudiation, vers lequel il se paraissait pencher.

[illegible] On lit dans l'Union du 11 [illegible] les premiers journaux que nous allons recevoir de la Nouvelle Orléans, nous apporteront des détails de la brillante réception faite à la Nouvelle-Orléans au général Twiggs. [illegible] témoignage [illegible] d'esprit public, [illegible] envoyer des soldats sur le champ de bataille [illegible] leur retour, son [illegible] généreuse. La Nouvelle-Orléans [illegible] contingent en hommes, et [illegible] part en toute autre chose. Elle [illegible] exemple d'enthousiasme que les plus [illegible] fières d'imiter."

[illegible] Le gouverneur Chapman a pro[illegible] d'inauguration. C'est un [illegible]

[illegible] Le [illegible] coton de G. Y. Kelso, [illegible] Robert, a été, le 17 courant, [illegible] par un incendie, ainsi que 80 balles de [illegible] la force des flammes était telle qu'il [illegible] arrêter leurs ravages.

[illegible] La crue de l'Ohio a été telle que [illegible] entièrement inondé; et l'on [illegible] ne devienne sérieuse; car [illegible] graphiques, reçues de Cincinnati [illegible], annonçant que la crue de [illegible] considérable.

Les bateaux du 14 nous fournissent [illegible] sur la crue de l'Ohio. Les [illegible] maisons qui à Louisville bordent [illegible] ont eu deja fort à souffrir. Le [illegible] Rollner est complètement submergé [illegible] la perte à près de deux millions [illegible] Une énorme quantité de bois de [illegible] de planches et d'arbres entiers, [illegible] tout le long de la portion du rivage [illegible] inondée, cet immense amas [illegible] même les magasins dont l'eau vient battre [illegible] Ce n'est pas l'Ohio [illegible] tous ses affluents en font [illegible] Kentucky a crû de six pieds en [illegible] heures et il montait encore aux dernières [illegible] Un ruisseau qui traverse Louisville [illegible] si bien gonflé qu'il a submergé et forcé [illegible] un pont suspendu qui le traverse. [illegible] s'arrêterait le dégât; mais, commençant [illegible] venait de se faire sentir, on espérait [illegible] gelée suspendrait la crue des différentes [illegible] et qu'on en serait quitte pour le mal [illegible] éprouvé. Dieu le veuille!

CONGRÈS.

(Correspondance particulière de l'Abeille)

Washington, 11 décembre 1847.

Depuis l'ajournement d'avant-hier, l'orateur de la Chambre s'occupe à composer les comités. Dans une réunion préparatoire des membres locofocos du Sénat, il a été décidé qu'on donnerait deux places aux whigs dans les comités de trois membres. C'est généreux, n'est-ce pas? Mais on le savait à l'avance.

Les diverses présidences des comités sénatoriaux subiront peu de changements. Le plus important sera le remplacement de M. Lewis de l'Alabama, par M. Atherton du New-Hampshire au comité des finances. Ce dernier est un partisan du proviso-Wilmot, et la préférence qu'on lui donne, s'explique en outre par ses sympathies pour le libre commerce et par ses dispositions à obéir aux ordres de l'administration. Il ne s'est d'ailleurs aucunement distingué par ses talens financiers, et l'on s'étonnerait de son élévation soudaine, si l'on savait de quel prix est le dévouement aux yeux des séides de l'administration. Le fait est que, par le moyen de M. Atherton, qui est tout-à-fait sous la main du commissaire des Patentes, on espère tenir au Sénat les cordons de la bourse.

Une autre modification capitale sera également amenée par le refus formel que M. Benton a fait, de reprendre la présidence du comité de la guerre, où, on doit le reconnaître, il s'était distingué par des talents réels que gâtait seulement son besoin de dominer. M. Benton a un long compte à régler avec l'administration et probablement il veut l'assurer pendant la session présente. Pour cela il a besoin d'être tout à fait indépendant et de ne plus conserver la moindre solidarité avec les hommes qu'il a trop long temps servis de son influence. M. Benton n'a jamais eu beaucoup d'admiration pour la dynastie actuelle; et s'il a marché de concert avec elle, ce n'a guères été qu'à son grand regret. Il paraît disposé à rompre sans retard cette union mal assortie; il a des griefs et des désappointements à faire payer; sa patience est à bout, et il veut goûter un peu de ce plaisir des Dieux et des femmes, qui pourrait bien être aussi celui des sénateurs de la trempe de M. Benton: la vengeance.

Parmi les sujets de plainte de M. Benton se trouve le procès du colonel Frémont, et il le présentera sans nul doute au Sénat par le moyen de quelque résolution. Il veut avoir surtout le cœur net de cette accusation de rébellion (mutiny), ajoutée par le département de la guerre à la plainte du général Kearny qui ne reprochait au colonel qu'insubordination. Cette affaire Frémont du reste est fort délicate à traiter. D'un côté se trouve comme accusé un officier du plus grand mérite, qui s'est distingué, non seulement par sa valeur dans les combats, mais encore par de beaux travaux scientifiques; de l'autre un général, dont on peut dire, comme de Bayard, "sans peur et sans reproche." On peut craindre que le premier n'ait pas montré, à l'égard de ce dernier, toute la discrétion qu'il avait su observer jusque là dans sa conduite, toute la déférence qu'il devait à un supérieur; son procès ne saurait ajouter aucun lustre à sa réputation; il pourrait lui en faire perdre. En somme c'est une malencontreuse affaire dans laquelle personne n'a rien à gagner et qu'on n'aurait pas dû [illegible] étaler sous les yeux du public. On s'en occupe [illegible] mais là bas sans [illegible] vous ne vous en portiez guères.

M. Calhoun et ses amis n'approuvent nullement le message. L'illustre sénateur de la Caroline du Sud le regarde comme une impuissante réponse au système défendu par lui dans la dernière session. La critique fort vive dont ce système a été l'objet de la part de M. Polk ou de son secrétaire M. Buchanan, ne doit pas être sans quelque effet sur l'esprit de M. Calhoun; et je ne serais nullement surpris qu'il dît comme la femme de Sganarelle: "Je le pardonne; mais je me le ferai payer!" M. Calhoun est de force en effet à se faire payer, et payer cher, à l'administration; car il exerce une grande influence dans le Sénat. Tout compte fait, si la paix doit se conclure sous le règne de M. Polk, je suis porté à croire qu'elle se fera comme le traité de l'Orégon: "On consultera le Sénat pour se [illegible] le droit de renoncer aux prétentions trop exorbitantes qu'on pourrait avoir mises en avant."

H.

Sinistre.—Le bateau à vapeur *Belle of Illinois*, descendant ces jours derniers la Rivière Rouge, avec une cargaison de coton, s'est heurté contre un chicot [illegible] non loin du voisinage de Charles, Paroisse des Rapides. Le coton qui se trouvait dans la cale, la machine et le bateau sont perdus. [illegible]

Chronique Locale.

Cour Suprême.—Ce tribunal a rendu lundi, plusieurs décisions qui n'ont aucune importance générale. Cependant nous croyons devoir citer les affaires suivantes, à cause de l'intérêt de nos lecteurs du barreau. La Cour Suprême a maintenu avec dépens le jugement prononcé par la 5me Cour de District, dans l'affaire de la veuve Manis Jacobs contre D. Augustin et autres. Elle a également maintenu avec dépens le jugement rendu dans les affaires suivantes: 4me Cour de District—Avery, Wayne & Co, contre le steamer *Belle Creole* et Omer Lauve et autres propriétaires; 3me Cour de District—Sidle et Stewart contre Joseph Fowler, et 3me Cour de District—Marie Louise Mathé, femme de Carlos de Armas contre Félix de Armas et autres. 5me Cour de District—Toutant contre Pierre et Jérome Rivière, 5me Cour de District—Le jugement rendu dans l'affaire de Joseph Kenton contre R. B. Woodworth a été annulé et la cause référée de nouveau au jury. Le jugement rendu par la 5e Cour, dans l'affaire de la Banque de la Louisiane contre William Briscoe, a été maintenu avec dépens.

Première Cour de District.—La célèbre affaire l'Ophélia Evans, femme de couleur libre, y a été appelée hier. On sait qu'elle réclame $50,000 de dommages-intérêts, et l'on sait aussi les noms des défendeurs. L'enceinte de la première Cour était encombrée de curieux. MM. Grayhe, J. R. Grymes, Randall Hunt, B. Nautre et Frederic Buisson assistaient comme conseils de la demanderesse; MM. Soulé et Mazureau sont chargés de la défense. Les personnes suivantes ont été désignées pour former le jury: J. E. Christman, G. Johnson, H. Rea, W. L. Goes, R. H. Horn, J. M. Loudreaux, A. Garnett, R. L. M[illegible], P. McCoy, P. Dunn, M. Kelly et J. H. Fell.—Le premier témoin appelé a été M. Ramos; son témoignage a pris beaucoup de temps. Il a relaté succinctement toutes les circonstances relatives à l'agression commise, au mois d'août dernier, sur la personne de la demanderesse, en face du bureau du recorder. Le second témoin, M. Nautre, a confirmé la déposition de M. Ramos.—A trois heures, la séance a été levée et l'affaire continuée au lendemain. On entendra ce matin la suite de l'examen de M. Nautre.—D'après la tournure que prennent les choses, il est probable que l'affaire durera plusieurs jours.

Recorder Ramos.—M. William T. Yeatman a porté hier matin une plainte contre l'esclave Ben, appartenant à M. G. A. Ramsey, et contre le nommé Wiley Barnes, homme de couleur libre. Il les accuse tous les deux de vol. Les prévenus ont été immédiatement arrêtés; ils seront interrogés ce matin.—John Allen a été arrêté, à la requête du capitaine James C. Jewett, qui l'accuse de mutinerie. Le délit ayant été commis à bord d'un navire mouillé dans le port de la 3e Municipalité, le prévenu a été remis entre les mains du recorder Seuzeneau.

Recorder Baldwin.—Le recorder Baldwin a interrogé hier et renvoyé par devant la Première Cour de District:

1o. Michael McCormick, accusé de voies de fait, et

2o. Peter Mathew, Owen, Mohan et Patrick Mohen prévenus du même délit.—Mary Martin, inculpée de vol, ainsi que Salvador Serino et George Fortuné, accusés du même délit, ont été renvoyés de la plainte, la première, à cause du défaut de preuves, les seconds par suite du refus du plaignant de témoigner.

Recorder Seuzeneau.—M. César Vinet a saisi hier matin le recorder Seuzeneau d'une plainte en voies de fait contre François Cornier. Ce[illegible] a été arrêté et a [illegible] cautionnement pour répondre de sa comparution.

Alexandrie.—M. Strong, sourd et muet, est chargé de la collection des comptes de la Revue Commerciale et de quelques journaux de la Nouvelle Orléans; il se trouvait dernièrement à Alexandrie; et un soir qu'il se trouvait sans doute un peu écarté des habitations, il a été attaqué et jeté à terre par quelques malfaiteurs. Il a réussi cependant à se tirer d'affaire en prenant la fuite.

L'Union douanière italienne.—Pendant que la *Presse*, le *National* et d'autres journaux discutent le mérite relatif des révolutions sociales et des révolutions politiques, une révolution *commerciale* s'accomplit au-delà des Alpes, et refait l'unité italienne. Pie IX sait parfaitement que les mœurs et la politique ne sont pas les seules formes de la civilisation; qu'il y en a d'autres, telles que le commerce, l'art et la religion, et qu'une révolution ne peut s'accomplir dans l'une de ces choses sans s'accomplir tôt ou tard dans les autres. Les questions ont plusieurs faces. Les gens d'un tempérament belliqueux les abordent par la face brutale en quelque sorte, par la politique, comme font les radicaux en Suisse. D'autres, qui sont doués de finesse et héritiers d'un savant système de diplomatie, les abordent par la face pacifique, comme fait en ce moment un grand souverain. Voyez la différence. L'Autriche a eu facilement raison des quelques autres jeunes gens qui se sont fait écharper sur les rives du Pô ou fusiller dans une forteresse; mais elle recule devant les idées!

La grande révolution qui se prépare est la fusion de tous les peuples en une seule famille, et c'est le commerce qui l'accomplira provisoirement. Le commerce est une langue universelle; c'est la langue des besoins et des intérêts. La guerre, les arts ont eu leur tour comme moyens de civilisation. Le tour du commerce est venu. Qui ne voit que ces *unions* partielles qui se forment sont, en quelque sorte, des éléments qui s'agrègent pour créer un grand tout, un tout universel! En attendant, c'est une chose merveilleuse de voir comme les esprits les plus rebelles acceptent les réformes de Pie IX. Nos journaux protectionnistes louent sans réserve l'*union* italienne! Ils ne nous parlent plus du *travail national*! Ils ont oublié leurs arguments ou plutôt leurs mots favoris. Ils ont mis au rebut la *protection* de l'industrie! O grand pape! si nous étions au Moyen-Age, *je serais* tenté de croire que vous êtes un grand magicien. Vous avez reçu le don de cette sagesse qui persuade, qui unit, qui concilie; vous faites des conversions impossibles, et ce qui est plus encore, vous faites, en un instant, l'éducation de gens qui étaient restés jusqu'ici sourds à la raison! (*Corsaire.*)

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

Par Alexandre Dumas.

Troisième partie.

JOSEPH BALSAMO.

(*Voir l'Abeille du 14 au 25 oct. et du 1er nov.*)

XLV.

Le petit souper du roi Louis XV.

Le maréchal trouva Sa Majesté dans le petit salon où quelques courtisans l'avaient suivi, aimant mieux se passer de souper que de laisser tomber sur d'autres que sur eux le regard distrait de leur souverain.

Mais Louis XV paraissait avoir autre chose à faire ce soir là que de regarder ces messieurs. Il congédia tout le monde en annonçant qu'il ne souperait pas, ou que s'il soupait, ce serait seul. Alors tous ses hôtes ayant reçu congé de lui, et craignant de déplaire à monseigneur le Dauphin s'ils n'assistaient pas à la fête qu'il donnait à la suite de la répétition, s'envolèrent aussitôt comme une nuée de pigeons parasites, et prirent leur course vers celui qu'on leur permettait de voir, prêts à affirmer qu'ils désertaient pour lui le salon de Sa Majesté.

Louis XV, qu'ils quittaient avec tant de rapidité, était loin de songer à eux. La petitesse de toute cette tourbe de courtisans l'eût fait sourire dans une autre circonstance, mais cette fois, elle n'éveilla aucun sentiment chez le monarque, si railleur, qu'il n'épargnait aucune infirmité ni dans l'esprit ni dans le corps de son meilleur ami, en supposant que Louis XV eût jamais eu un ami.

Non, en ce moment, Louis XV donnait toute son attention à un carrosse qui stationnait devant la porte des communs de Trianon, et dont le cocher semblait attendre, pour fouetter ses chevaux, que le poids du maître se fît sentir dans la caisse dorée.

Ce carrosse était celui de Mme Dubarry, éclairé par des flambeaux. Zamore, assis près du cocher, faisait aller en avant et en arrière ses jambes, comme fait le siége d'une escarpolette.

Enfin Mme Dubarry, qui sans doute s'était attardée dans les corridors, dans l'espérance d'y recevoir quelque message du roi, alors Mme Dubarry parut au bras de M. le duc d'Aiguillon. On sentait sa colère ou du moins son désappointement à la rapidité de sa démarche. Elle affectait trop de résolution pour n'avoir pas la tête perdue.

Jean, fort lugubre, et le chapeau tout aplati sous la pression distraite de son bras, venait après sa sœur; il n'avait point assisté à ce spectacle, monseigneur le Dauphin ayant oublié de l'inviter; mais il était entré un peu comme un laquais dans l'antichambre, pensif pour le moins autant qu'Hippolyte, laissant flotter son jabot sur une veste d'argent à fleurs roses, et ne regardant même pas ses manchettes en lambeaux qui semblaient se conformer à sa triste pensée.

Jean avait vu sa sœur pâle et effarée, et il en avait conclu que le péril était grand. Jean n'était brave en diplomatie que contre les corps, jamais contre les fantômes.

Le roi vit de sa fenêtre et caché derrière son rideau, défiler cette procession lugubre qui s'engouffra comme des capucins de cartes dans la voiture de la comtesse; puis, la portière fermée, le laquais remonté derrière la voiture, le cocher secoua ses rênes, et les chevaux partirent au grand galop.

—Oh! oh! dit le roi, sans chercher à me voir, sans chercher à me parler, la comtesse est furieuse.

Et il répéta tout haut:

—Oui, la comtesse est furieuse!

Richelieu, qui venait de se glisser dans la chambre comme un homme attendu, saisit ces dernières paroles:

—Furieuse, sire, dit-il, et de quoi? de ce que Votre Majesté se divertit un instant, oh! c'est mal de la part de la comtesse, cela.

—Duc, répondit Louis XV, je ne me divertis pas, au contraire, je suis las, et cherche à me reposer. La musique m'énerve; il eût fallu, si j'eusse écouté la comtesse, aller souper à Luciennes, manger, boire surtout; les vins de la comtesse sont méchans, je ne sais pas avec quels raisins ils sont fabriqués, mais ils brisent; ma foi, j'aime mieux me dorloter ici.

—Et Votre Majesté a cent fois raison, dit le duc.

—La comtesse se distraira, d'ailleurs! Suis-je un si aimable compagnon? Elle a beau le dire je n'en crois rien.

—Ah! cette fois, Votre Majesté a tort, fit le maréchal.

—Non, duc, non, en vérité; je compte mes jours, et je réfléchis.

—Sire, Mme la comtesse comprend qu'elle ne saurait, de toute façon, avoir meilleure société, et c'est ce qui la rend furieuse.

—En vérité, duc, je ne sais comment vous faites; vous menez toujours les femmes, vous, comme si vous aviez vingt ans. A cet âge, c'est l'homme qui choisit; mais à l'époque où j'en suis, duc....

—Eh bien! Sire?

—Eh bien! c'est la femme qui fait son calcul.

Le maréchal se mit à rire.

—Allons, Sire, dit-il, raison de plus, et si Votre Majesté croit que la comtesse se distrait, consolons-nous.

—Je ne dis pas qu'elle se distrait, duc; je dis qu'elle finira par chercher des distractions.

—Alors je n'oserais pas dire à Votre Majesté que cela ne se soit jamais vu.

Le roi, fort agité, se leva.

—Qui avez-vous encore là? demanda-t-il.

—Mais tout votre service, sire.

Le roi réfléchit un instant.

—Mais vous, dit-il, avez-vous quelqu'un?

—J'ai Rafle.

—Bon.

—Que doit-il faire, Sire?

—Eh bien, duc, il faudrait qu'il s'informât si Mme Dubarry retourne réellement à Luciennes.

—La comtesse est partie, ce me semble.

—Ostensiblement, oui.

—Mais où Votre Majesté veut-elle qu'elle aille?

—Qui sait, la jalousie la rend folle, duc.

—Sire, ne serait-ce pas plutôt Votre Majesté?

—Comment, quoi?

—Que la jalousie.

—Duc!

—En vérité, ce serait humiliant pour nous tous, sire.

—Moi, jaloux! s'écria Louis XV avec un rire forcé; en vérité, duc, parlez-vous sérieusement?

En effet, Richelieu ne le croyait pas. Il faut même avouer qu'il était très près de la vérité en pensant, au contraire, que le roi ne désirait savoir si Mme Dubarry était bien réellement à Luciennes que pour être sûr qu'elle ne reviendrait pas à Trianon.

—Ainsi, dit-il, tout haut, c'est convenu, Sire, j'envoie Rafle à la découverte?

—Envoyez, duc.

—Maintenant, que fait Votre Majesté avant de souper?

—Rien, nous soupons tout de suite. Avez-vous prévenu la personne en question?

—Oui, elle est dans l'antichambre de Votre Majesté.

—Qu'a-t-elle dit?

—Elle a fait de grands remercîmens.

—Et sa fille?

—On ne lui a pas encore parlé.

—Duc, Mme Dubarry est jalouse et elle pourrait bien revenir.

—Ah! sire, ce serait de trop mauvais goût, et je crois la comtesse incapable d'une pareille énormité.

—Duc, elle est capable de tout dans ces moments-là, et surtout quand la haine se joint à la jalousie. Elle vous exècre; je ne sais pas si vous êtes prévenu de cela!

Richelieu s'inclina.

—Je sais qu'elle me fait cet honneur, sire.

—Elle exècre aussi M. de Taverney.

—Si Votre Majesté voulait bien compter, je suis sûr qu'il est une troisième personne qu'elle exècre encore plus que moi, encore plus que le baron.

—Qui donc?

—Mademoiselle Andrée.

—Ah! fit le roi, je trouve cela assez naturel.

—Alors....

—Oui, mais cela n'empêche point, duc, qu'il faut veiller à ce que Mme Dubarry ne fasse point quelque esclandre cette nuit.

—Tout au contraire, et cela prouve la nécessité de cette mesure.

—Voici le maître d'hôtel; chut! donnez vos ordres à Rafle et venez me rejoindre dans la salle à manger avec qui vous savez.

Louis XV se leva et passa dans la salle à manger, tandis que Richelieu sortait par la porte opposée.

Cinq minutes après, il rejoignait le roi accompagné du baron.

Le roi donna gracieusement le bonsoir à Taverney.

Le baron était homme d'esprit; il répondit de cette façon particulière à certaines gens, et qui fait que les rois et les princes, vous reconnaissant pour être de leur monde, sont à l'instant même à l'aise avec vous.

On se mit à table et l'on soupa.

Louis XV était un mauvais roi, mais un homme charmant; sa compagnie, lorsqu'il le voulait bien, était pleine d'attraits, pour les buveurs, les causeurs et les voluptueux.

Le roi, enfin, avait beaucoup étudié la vie, sous ses côtés agréables.

Il mangea de bon appétit, commanda qu'on fît boire ses convives, et unit la conversation sur la musique.

Richelieu prit la balle au bond.

—Sire, dit Richelieu, si la musique met les hommes d'accord, comme dit notre maître de ballet et comme semble le penser Votre Majesté, en dira-t-elle autant des femmes?

—Oh! duc, dit le roi, ne parlons pas des femmes. Depuis la guerre de *Troie* jusqu'à nos jours, les femmes ont toujours opéré un effet contraire à la musique; vous surtout, vous avez de trop grands comptes à régler avec elles pour aimer à voir mettre une pareille conversation sur le tapis; il y en a une entr'autres, et ce n'est pas la moins dangereuse de toutes, avec laquelle vous êtes à couteaux tirés.

—La comtesse, Sire! y a-t-il de ma faute?

—Sans doute.

—Ah! par exemple, Votre Majesté m'expliquera, je l'espère....

—En deux mots et avec grand plaisir, dit le roi goguenardant.

—J'écoute, Sire.

—Comment, elle vous offre le portefeuille de je ne sais quel département, et vous refusez, parce que, dites vous, elle n'est pas absolument populaire.

—Moi! fit Richelieu, assez embarrassé de la tournure que prenait la conversation.

—Dame! c'est le bruit public, dit le roi avec cette feinte bonhomie qui lui était toute particulière. Je ne sais plus qui m'a rapporté cela....

—Eh bien! sire, dit Richelieu, profitant de la liberté que donnait à ses convives l'enjouement peu ordinaire de son hôte auguste, j'avouerai que cette fois le bruit public et même les gazettes ont rapporté quelque chose de moins absurde qu'à l'ordinaire.

—Quoi! s'écria Louis XV, vous avez réellement refusé un ministère, mon cher duc!

Richelieu était, comme on le comprendra facilement, placé dans une position délicate. Le roi savait mieux que personne qu'il n'avait rien refusé du tout. Mais Taverney devait continuer de croire ce que Richelieu lui avait dit; il s'agissait donc, de la part du duc, de répondre assez habilement pour échapper à la mystification du roi sans encourir le reproche de mensonge que le baron avait déjà sur ses lèvres et dans son sourire.

—Sire, dit Richelieu, ne nous attachons pas aux effets, je vous prie, mais à la cause. Que j'aie ou n'aie pas refusé le portefeuille, c'est un secret d'état que Votre Majesté n'est pas tenue de divulguer au milieu des verres, mais la cause pour laquelle j'eusse refusé le portefeuille si le portefeuille m'eût été offert: voilà l'essentiel.

—Oh! oh! duc, et cette cause n'est pas un secret d'état, à ce qu'il paraît, dit le roi en riant.

—Non, sire, et surtout pour Votre Majesté, qui, pour moi et pour mon ami le baron de Taverney, est, en ce moment, j'en demande pardon à la divinité, le plus aimable Amphytrion mortel qui se puisse voir; je n'ai donc pas de secrets pour mon roi. Je lui livre donc mon âme tout entière, car je ne voudrais pas qu'il fût dit que le roi de France n'a pas un serviteur qui lui dit toute la vérité.

—Voyons, fit le roi, tandis que Taverney assez inquiet parce qu'il avait peur que Richelieu n'en dît trop, se pinçait les lèvres et composait scrupuleusement son visage sur celui du roi, la vérité, duc.

—Sire, il y a dans votre état deux puissances auxquelles un ministre devrait obéir: la première c'est votre volonté; la seconde c'est celle des amis les plus intimes que Votre Majesté daigne choisir; la première puissance est irrésistible, nul ne doit songer à s'y soustraire; la seconde est plus sacrée encore, car elle impose des devoirs de cœur à quiconque vous sert. Elle s'appelle votre confiance; un ministre doit aimer pour lui obéir le favori ou la favorite de son roi.

Louis XV se mit à rire.

—Duc, dit-il, voilà une fort belle maxime, et que j'aime à voir sortir de votre bouche; mais je vous défie de l'aller crier sur le Pont-Neuf avec deux trompettes.

—Oh! je sais bien, Sire, dit Richelieu, que les philosophes en prendraient les armes; mais je ne crois pas que leurs cris soient de quelque chose à Votre Majesté et à moi. Le principal est que les deux volontés prépondérantes du royaume soient satisfaites. Eh bien! la volonté de certaine personne, Sire, je le dirai courageusement à Votre Majesté, dût ma disgrâce, c'est à dire ma mort, en dépendre, la volonté de Mme Dubarry, enfin, je ne saurais y souscrire.

Louis XV se tut.

—Une idée m'était venue, poursuivit Richelieu, je regardais autour de moi, l'autre jour, à la cour de Votre Majesté, et, en vérité, je voyais tant de belles filles nobles, tant de femmes de qualité radieuses, que si j'eusse été roi de France le choix m'eût paru presqu'impossible à faire.

Louis XV se tourna vers Taverney qui, se sentant mettre tout doucement en cause, palpitait de crainte et d'espoir, tout en aidant de ses yeux et de son souffle l'éloquence du maréchal, comme s'il eût poussé vers le port le navire chargé de sa fortune.

—Voyons, est-ce que c'est votre avis, baron, demanda le roi.

—Sire, répondit Taverney le cœur tout gonflé, le duc me semble dire depuis quelques instans d'excellentes choses à Votre Majesté.

—Vous êtes donc de son avis, et ce qu'il dit des belles filles?

—Mais, sire, il me semble qu'il y en a effectivement de fort belles à la cour de France.

—Enfin, vous êtes de son avis, baron?

—Oui, sire.

—Et vous m'exhorteriez comme lui à faire un choix parmi les beautés de la cour?

—J'oserais avouer que je suis de l'avis du maréchal, sire, si j'osais croire que c'est aussi l'avis de Votre Majesté.

Il y eut un moment de silence pendant lequel le roi regarda complaisamment Taverney.

—Messieurs, dit-il, nul doute que je suivisse vos avis, si j'avais trente ans. J'y aurais un penchant facile à comprendre, mais je me trouve un peu vieux à présent pour être crédule.

—Crédule! expliquez-moi le mot, je vous prie, Sire.

—Etre crédule, mon cher duc, signifie croire; or rien ne me fera croire certaines choses.

—Lesquelles?

—C'est qu'on puisse inspirer de l'amour à mon âge.

—Ah! sire, s'écria Richelieu, j'avais pensé jusqu'à cette heure que Votre Majesté était le gentilhomme le plus poli de son royaume; mais je vois avec une profonde douleur que je m'étais trompé.

—En quoi donc? demanda le roi, riant.

—En ce que je suis vieux comme Mathusalem, moi qui suis né en 94. Songez-y bien, sire, j'ai seize ans de plus que Votre Majesté.

C'était une adroite flatterie de la part du duc. Louis XV admirait toujours la vieillesse de cet homme, qui avait usé tant de jeunesse à son service; car, ayant cet exemple sous les yeux, il pouvait espérer d'arriver au même âge que lui.

—Soit, dit Louis XV, mais j'espère que vous n'avez pas cette prétention d'être aimé pour vous, duc?

—Si je croyais cela, sire, je me brouillerais à l'instant même avec deux femmes qui m'ont dit le contraire encore ce matin.

—Eh bien! duc, dit Louis XV, nous verrons, nous verrons, monsieur de Taverney; la jeunesse rajeunit, c'est vrai....

—Oui, oui, sire, et le sang noble est une salutaire infusion, sans compter qu'au changement, un esprit riche comme celui de Votre Majesté gagne toujours, et ne perd jamais.

—Cependant, fit observer Louis XV, je me rappelle que mon aïeul, lorsqu'il devint vieux, ne courtisa plus les femmes avec la même hardiesse.

—Allons! allons! sire, dit Richelieu, Votre Majesté sait tout mon respect pour le feu roi, qui m'a mis deux fois à la Bastille; mais cela ne doit point m'empêcher de dire qu'entre l'âge mûr de Louis XIV et l'âge mûr de Louis XV, il n'y a aucune comparaison à faire. Que diable! Votre Majesté très-chrétienne, tout en honorant son titre de Fils aîné de l'Eglise, ne pousse pas l'ascétisme jusqu'à oublier son humanité.

—Ma foi! non, dit Louis XV; j'avoue cela, puisque je n'ai ici ni mon médecin, ni mon confesseur.

—Eh bien, Sire, le Roi, votre aïeul, étonnait souvent, par ses excès de zèle religieux et par ses mortifications sans nombre, madame de Maintenon, plus âgée cependant que lui. Je le répète, voyons, Sire, peut-on comparer l'homme à l'homme quand on parle de vos deux Majestés?

Le roi, ce soir-là, était en bonne veine; les paroles de Richelieu étaient autant de gouttes d'eau tombées de la fontaine de Jouvence.

Richelieu pensa que le moment était venu; il poussa du genou le genou de Taverney.

—Sire, dit celui-ci, Votre Majesté veut-elle accepter mes remercîmens pour le magnifique cadeau qu'elle a fait à ma fille?

—Il n'y a pas à me remercier pour cela, baron, dit le roi; Mlle de Taverney me plaît pour sa grace honnête et décente. Je voudrais que mes filles eussent encore à faire leurs maisons; certes, Mlle Andrée...., c'est ainsi qu'elle s'appelle, n'est-ce pas?

—Oui, sire, dit Taverney, ravi que le roi sût le nom de baptême de sa fille.

—Joli nom. Certes Mlle Andrée eût été la première sur la liste; mais tout est envahi chez moi. En attendant, baron, tenez-vous-le pour dit, cette jeune fille aura toute ma protection; elle n'est pas richement dotée, je crois!

—Hélas! non, Sire.

—Eh bien, je m'occuperai de son mariage.

Taverney salua bien bas.

—Alors, Votre Majesté sera donc assez bonne pour chercher le mari, car j'avoue que dans notre pauvreté, qui est presque de la misère....

—Oui, oui, tenez-vous en repos là-dessus, dit Louis XV; mais elle est fort jeune, ce me semble, et cela ne presse point.

—Cela presse d'autant moins, que ma fille a horreur du mariage.

—Voyez-vous cela, dit Louis XV en se frottant les mains et en regardant Richelieu. Eh bien! en tout cas, faites état de moi, monsieur de Taverney, si vous êtes embarrassé.

Cela dit, Louis XV se leva, puis s'adressant au duc:

—Maréchal, dit-il.

Le duc s'approcha du roi.

—La petite a-t-elle été contente?

—De quoi, sire?

—De l'écrin.

—Que Votre Majesté me pardonne de lui parler bas, mais le père écoute, et il ne faut pas qu'il entende ce que je vais vous dire.

—Bah!

—Non.

—Dites alors.

—Sire, la petite a horreur du mariage, c'est vrai, mais une chose dont je suis bien certain, c'est qu'elle n'a pas horreur de Votre Majesté.

Cela dit avec une familiarité qui plut au roi par l'excès même de la franchise, le maréchal courut avec ses petits piétinements rejoindre Taverney qui, par respect, s'était retiré sur le seuil de la galerie.

Tous deux partirent par les jardins.

La soirée était magnifique. Deux laquais marchaient devant eux, tenant des torches d'une main et tirant de l'autre le bout des branches fleuries; on voyait encore les fenêtres de Trianon en feu à travers la sueur des vitres enflammées par l'ivresse des cinquante convives de madame la Dauphine.

La musique de Sa Majesté animait le menuet, car, après souper, on avait dansé et l'on dansait encore.

Dans un massif épais de lilas et de boules de neige, Gilbert, à genoux sur la terre, regardait le jeu des ombres derrière les tapisseries diaphanes.

Le ciel tombant sur la terre n'eût pas distrait ce contemplateur, enivré de la beauté qu'il suivait dans tous les méandres de la danse.

Cependant, lorsque Richelieu et Taverney passèrent en frôlant le buisson dans lequel était caché cet oiseau nocturne, le son de leur voix et une certaine parole surtout firent lever la tête à Gilbert.

C'est que cette parole était pour lui surtout importante et bien significative.

Le maréchal, appuyé au bras de son ami et penché à son oreille, lui disait:

—Tout bien considéré, tout bien pesé, baron, c'est dur à l'avouer, mais il faut vite faire partir ta fille pour un couvent.

Et pourquoi cela? demanda le baron.

—Parce que le roi, j'en gagerais, répondit le maréchal, est amoureux fou de Mlle de Taverney.

Gilbert, à ces paroles, devint plus pâle que les boules de neige floconneuses qui retombaient sur son épaule et sur son front. (*A continuer.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Barque California, Robinson, pr New York.
Sarah Ann, Sheffield, pr Londres.
Goelette November, Whitling, pr Brazos.
H L Scranton, Taber, pr Brazos.
Atlas, North, pr Port Lavaca.
Steamer Julia, Converse, pr St-Louis.
Pelican, Herman, pr Mobile.

ARRIVES.

Brick Markland, Gracy, de Tortugas.
Wm & Mary, Richardson, de Trinidad.
Goelette Mettia, Patterson, de St-Martin.
Steamers Creole, Griffin, de Mobile.
A W Vanlear, McCall, de St Martinville.
Courier, Martin, de la Balise.
Ringgold, McPherson, de Louisville.
Moro Castle, Scott, de Cincinnati.
Suwannee, Leake, de Nashville.
Talma, Love, de New-Madrid.
John Hancock, Hank, de Cincinnati.
Luna, Hooper, de Bayou Sara.
St-Louis, Eater, de St-Louis.
Ellen, Bronaugh, d'Alexandrie.
Mobile, Sutton, de la Mobile.
Jas L Day, Reynolds, de Mobile.
St Helena, Welch, d'Alexandrie.
Batesville, Hopkins, de Batesville.
Time and Tide, Eatier, de St-Martinville.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Union,	de France,	20 nov N.York	— [illegible]
Missouri,	de France,	24 nov N. York	24 d[illegible]
Hibernia,	d'Angleterre,	4 déc Boston	1er jan
Philadelphia,	de France,	23 déc N. York	23 jan

MM. Beard, Calhoun & Co. vendent aujourd'hui à l'Arcade de Banks, des terrains de valeur, situés dans les première et seconde municipalité de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des lots de choix à Lafayette. Voyez l'avis. 22 déc

La vente du restant des meubles de l'Hôtel St-Louis, aura lieu aujourd'hui 22 décembre, et commencera à 10 heures A. M.

Les personnes qui se sont rendues adjudicataires aux ventes précédentes et qui n'ont pas retiré leurs meubles, sont requises de venir les retirer avant la vente, autrement, ils seront revendus.

Les consignataires du navire VISTULA, capitaine D. B. Moore de Bordeaux, sont requis de prendre leurs permis dans les cinq jours, et de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, vis-à-vis la Monnaie; dans le cas contraire elles seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.
21 dec—3 WYLIE & BUANA.

BANQUE DE CITÉ.
Nlle-Orléans, 20 décembre 1847.
CETTE Banque sera fermée samedi prochain 25 courant (jour de Noël), ainsi que le 1er et le 8 janvier prochain.
Les billets qui échoient ces jours là devront être payés les vendredis précédents.
22déc R. J. PALFREY, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 21 décembre 1847.
CETTE banque sera fermée le 25 courant, jour de Noël, ainsi que le 1er jour de janvier. Les billets échéant ces jours là, devront être payés la veille.
22 dec R. M. DAVIS, caissier.

Restaurant des Etats-Unis—Rue Bienville, 20 et 22.
MME CHS. ESTINGOY, a l'honneur d'informer le public que pour répondre aux besoins de sa nouvelle clientelle, elle vient d'ajouter la maison voisine à son ancienne maison, qui formera désormais un vaste et bel établissement. Rien n'a été négligé pour le placer à la hauteur de [illegible] et le rendre digne de la bienveillance qu'on lui accorde tous les jours. [illegible] redoublera de zèle et d'activité pour la justifier.
Au premier.—Grande salle et salons particuliers.
L'ouverture est fixée au 24 décembre courant.
22 dec—3t.

Avis de succession.
TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession John Hooper, sont requises de les présenter au curateur, au No 67, rue du Gravier. J. A. BONNEVAL.
23déc.

Chapeaux Pinaud.
2 caisses chapeaux en soie de la fabrique de J. Pinaud, en débarquement du navire Phoebe, du Havre à vendre par
22dec H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasin.

O. TALAMON,
44, rue de Chartres.
OFFRE a vendre en débarquement du navire Diana, venant du Havre:
2 caisses mérinos noir, double chaîne.
3 do ombrelles soie.
3 do guinghams français.
2 do mouchoirs Madras.
1 do éventails.
1 do soie à coudre noire et couleurs.
1 do rubans taffetas noir.
2 do pompons [illegible]
1 do agrafes en grandes boîtes.
1 do corsets français.
22 dec

309 caisses vin rouge St Julien, en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux, à vendre par
22 dec FERRES, Encoignure Royale et Dumaine.

Conserves alimentaires de St-Louis.
RECEMMENT reçues et à vendre par le soussigné,
Oies confites, dindes confites.
Pâtés de dindes sauvages, dito de perdreaux.
Pâtés de bécassines, dito de chevreuils.
Canards aux olives.
Galantines de dindes sauvages.
Truffes à la julienne, [illegible]
Champignons au naturel, saucisses [illegible]
Le tout en boîtes de différentes grandeurs.
22déc FERRES, encoignure Royale et Dumaine.

P. LONGIS, rue Royale No 114, offre à vendre en débarquement du navire Cephalide de Marseille, débarquant vis-à-vis le marché à la boucherie:
330 barriques vin rouge,
100 demi barriques vin rouge,
160 quarts do Madère,
80 do do Porto doux,
50 do do Muscat,
200 caisses Muscat,
250 paniers bouteilles.
22 dec

EAU-DE-VIE—Grand assortiment d'eau de vie des meilleures marques de Cognac et Rochelle, en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
3 demi pipes, 6 quarts et 8 huitièmes pipes de vie de Cognac, Pinet, Castillon & Co;
2 demi, 8 quarts et 4 huitièmes de vieille eau de vie Cognac, Otard, Dupuy & Co, 1844;
10 quarts pipes vieille eau de vie Cognac, Camusnade & Co;
2 demi pipes, 6 quarts et 8 huitièmes pipes vieille eau de vie Cognac et Martel & Co;
3 demi, 6 quarts et 3 huitièmes vieille eau de vie Hennessy & Co;
2 demi pipes vieille eau de vie A. Seignette;
2 demi pipes et 4 quarts do vieille eau de vie Fine-Croix.
23 dec A. CARRIERE, 34, Vieille Levée.

VINS, Bouchons, Bouteilles, Cepe, Petits pois, Prunes, &c.—en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
36 barriques vin rouge Montferrand.
20 do do Haut Talence.
20 do do St Estèphe.
30 do do Pauillac.
10 do do Léoville.
10 do do St Emilion.
800 caisses do ordinaire St Julien, St Estèphe et Pauillac.
100 do do supérieur Château Bernone.
50 milliers bouchons superfins en sacs de 500.
6 balles do fins ordinaires de 30 m. chaque.
6 do do pointus do do
2 do do surfins courts do
10 caisses sardines de 12 boîtes chaque.
10 do do 24/2 do do
15 do cepe à l'huile de Rodel.
15 do petits pois.
23 do prunes en pobans et boîtes transparentes.
22déc A. CARRIERE, 24, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment complet de première qualité, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
22déc 34, Vieille Levée.

CAFE—Café de la Havane en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
22déc 34, Vieille Levée.

SUCRES—Blanc, jaune, brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
22déc 34, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—1ère qualité de principes, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
22déc 34, Vieille Levée.

AUX CHARRONS—Essieux en fer avec leurs boîtes, article de première qualité, d'importation directe, à vendre par
22 déc JOHN HAYMAN, 78 rue Poydras.

1000 BARILS chaux de Thomaston,
400 do ciment de Rosendale.
50 barils ciment romain.
50 do plâtre.
200 do brai, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co, 78 rue Poydras,
22 dec 11 Magasin Rouge, 3me Municipalité.

PEAUX de veau cirés de Lemoine—8 caisses peaux de veaux de la fabrique Lemoine, à vendre en débarquement du Tremont, du Havre, par
H. DE GOER & RIFFLARD,
22 dec 21, Magasine.

MEULES de moulins françaises (Burr Stones)—30 paires meules françaises, dite Burr Stones, de 22 à 54 pouces de diamètre à vendre par
22 déc H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasine.

CAFE—Prime café vert de la Havane, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par
22 dec LABORDE & XIQUES, 30 rue Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
22 dec LABORDE & XIQUES, 30 rue Commune.

CIGARES—Un grand assortiment de cigarres de choix de la Havane, des marques de Principe et Plantation, toujours en main et à vendre par
22 dec LABORDE & XIQUES, 30, rue Commune.

MIEL BLANC de la Havane, en petits barillets, à vendre par LABORDE & XIQUES,
22 dec 30, rue de la Commune.

GELEE DE GOUYAVE—Quelques barils de gelée de Gouyave et marmelade en petites boîtes, à vendre par LABORDE & XIQUES,
22 dec 30, rue Commune.

CONFITURES DE LA HAVANE—En magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
22 dec 30, rue Commune.

LES SOUSSIGNES offrent à vendre en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux, les marchandises suivantes:
24 caisses prunes sèches en pauban et boîtes de fantaisie,
30 barriques vin rouge pour familles,
20 do blanc do,
8 demi-pipes eau-de-vie,
50 mille [illegible] assorties pour bouteilles,
20 paniers bouteilles vides,
50 caisses abricots à l'eau-de-vie,
50 do prunes do,
50 do cerises do,
50 do poires do,
100 do fruits assortis,
50 do fruits conservés au jus,
50 do Guignolet,
50 do gelée de fruits, de 24 pots chaque,
3 do pâtés truffés,
2 do truffes en boîtes,
2 do cèpes à l'huile,
2 do fruits confits.
COURVOISIER & CO.
21 déc Encoig. Royale et Orléans.

Mairie de la Nouvelle-Orleans.

CONSEIL GENERAL.

Séance de Mercredi, le 15 décembre 1847.

Résolu qu'à dater du premier janvier 1848, la taxe sur les cabarets, cafés, &c, sera payable par trimestre, d'avance, au lieu de semi-annuellement.

(Signé) D. STICKNEY, Président.
Approuvé le 21 décembre 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance de mercredi 15 décembre 1847.

ORDONNANCE supplémentaire à l'ordonnance intitulée: Ordonnance pour établir un taux uniforme de taxes sur les colporteurs, marchands, négociants détaillants, maisons publiques, cabarets, tavernes, courtiers, banquiers, &c, approuvée le 16 décembre 1846.

Art. 1er. Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nlle Orléans, que toute personne tenant une maison ou une boutique où l'on détaillera de la bière, paiera d'avance une taxe annuelle de cinquante piastres; bien entendu que rien de ce qui est contenu dans la présente ordonnance ne sera interprété de manière à permettre à des personnes de vendre, soit en gros soit en détail, des liqueurs spiritueuses.

Art. .. Il est de plus ordonné que les épiciers qui vendront des liqueurs spiritueuses par bouteille ou par pinte paieront une taxe annuelle de cent piastres, payable par trimestre et d'avance; bien entendu qu'il est expressément défendu aux personnes tenant cabaret ou grocerie de vendre ou de distribuer aux esclaves aucune sorte de liqueurs spiritueuses, et aux personnes tenant grocerie de détailler des liqueurs par quantité moindre d'une pinte à quelque personne que ce soit, sous peine d'une amende qui ne sera pas moindre de vingt-cinq piastres, et n'excédera pas cent piastres par chaque contravention, recouvrable par devant tout tribunal compétent, une moitié au profit du dénonciateur, l'autre moitié au profit de la Municipalité dans les limites de laquelle sera commis le délit, et cette clause de l'ordonnance sera imprimée au bas de chaque licence;—bien entendu que cet article ne s'appliquera pas aux personnes faisant le commerce d'épiceries en gros et en détail.

Art. 3. Il est de plus ordonné que les propriétaires ou locataires d'un théâtre ou d'une salle de bal paieront une taxe annuelle de cent piastres d'avance.

Art. 4. Il est de plus ordonné que l'art. 25 de l'ordonnance à laquelle la présente est supplémentaire sera amendé de manière à être conçu de la manière suivante:

"Les propriétaires ou locataires d'un théâtre ou d'un amphithéâtre paieront une taxe annuelle de cent piastres d'avance; et les propriétaires ou locataires d'un théâtre, d'une ménagerie ou d'un cirque ambulant, paieront chaque une taxe de dix piastres par chaque représentation."

Art. 5. Il est de plus ordonné que toutes les fois qu'une buvette dans aucun théâtre ou cirque ou dans aucune salle de bal sera divisée au moyen d'une cloison, les propriétaires ou locataires dudit théâtre ou cirque ou de ladite salle de bal, paieront la taxe établie par l'article 3 de l'ordonnance à laquelle la présente est supplémentaire, sur chaque buvette ainsi divisée, de la même manière que si chaque buvette était distincte et séparée.

Art. 6. Toute personne tenant magasin d'entrepôt pour le dépôt de marchandises, paiera une taxe annuelle de vingt cinq piastres par chaque magasin d'entrepôt qu'elle tiendra ainsi.

Art. 7. Tout encanteur public de marchandises sur la Levée ou ailleurs paiera une taxe de vingt-cinq piastres.

Art. 8. Toute personne tenant des prélats à loyer paiera une taxe de vingt cinq piastres.

Art. 9. Les taxes imposées par cette ordonnance seront recouvrables par devant tout tribunal compétent.

Art. 10. La présente ordonnance aura effet et sera en pleine force et vigueur à dater du 31 décembre 1847.

(Signé) D. STICKNEY, Président.
Approuvé le 21 décembre 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
20déc A. MAZUREAU, Secrétaire.

$10 piastres de récompense.
PARTI marron du steamer "Courier," il y a près de trois semaines, le nègre CATO, âgé d'environ trente ans, taille de 5 pieds 5 pouces. Cet esclave a le bout de l'oreille gauche fendue; il ne parle qu'anglais et s'exprime très bien. Il a été acheté dernièrement de M. P. W. Johnson de la paroisse Plaquemine.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera le dit nègre dans une des geôles de l'Etat par
22 dec AUG. LAROSE & Co. 76 Vieille Levée.

PARTI MARRON de chez le soussigné, le mulâtre HENRY alias Benjamin, bien connu, ayant appartenu à M. C. Marchepeau. Il est âgé de 36 ans, taille d'environ 5 pieds 5 pouces, ayant bonne tenue, parlant anglais et français. Le propriétaire suppose qu'il est caché dans [illegible] ou à bord de quelque bateau. Les personnes qui le cacheront, seraient poursuivies suivant la loi.
22 dec—4f FRANCOIS JURE.

DETENU dans la geôle de la paroisse St. Bernard, le mulâtre WM STEWARD, se disant appartenir à M. Elbert Bourbon, du bayou Lafourche.
Ledit mulâtre est âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, et a une cicatrice sur l'œil gauche. Le propriétaire est requis de le réclamer en se conformant à la loi.
22 dec—3mois H. CHALAIRE, shérif.

$20 de Récompense.
Seront payés à celui qui ramènera chez le soussigné, ou le logera dans la geôle, le mulâtre [illegible] JEAN, ayant appartenu à Mme Trémoulet. Il est âgé de 25 ans, [illegible] la figure grande et mince; [illegible] et de fort grand pieds; il a été élevé chez Mme Trémoulet, et est parfaitement cuisinier.
21 déc—3f V. DAVID, rue St-Pierre, en face de l'Arsenal.

10 de Récompense.
PARTI marron de l'habitation Auguste Reggio, le 2 novembre, le nègre MACK, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 6 pouces, parlant français et anglais. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de la Nlle-Orléans.
21déc—1f

$50 de recompense.
PARTIE marronne, la négresse nommée MARY ANN WELSH, âgée d'environ 33 ans, taille ordinaire, avec une cicatrice sur l'un des yeux; elle marche en se dandinant, et parle anglais seulement. On l'a vue rodant autour du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles, ou donnera des informations qui la fera rentrer en possession du propriétaire.
20 dec— GEORGES BROWN, 37, rue de la Commune.

ANIMAUX EPAVES.—Il a été conduit aux épaves de la 3eme Municipalité, situées rue d'Amour, entre Esplanade et Histoire:
1o Un cheval sorel, [illegible] ferré des quatre pieds, sans aucune autre marque apparente.
2o Une jument noire ayant le pied gauche de derrière blanc et ferrée des pieds de derrière, sans aucune étampe ni autre marque apparente.
Si les dits animaux ne sont point réclamés dans les dix jours qui suivront le présent avertissement, ils seront vendus à l'encan, le samedi 1er janvier 1848, à midi, au lieu accoutumé, encoignure Harmonie et Commerce, par l'encanteur préposé à cet effet.
22 déc—3en10 MANUEL PRADOS, Gardien.

A VENDRE, en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux:
36 caisses prunes à l'eau-de-vie,
36 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie,
75 do poires à l'eau-de-vie,
55 do cerises à l'eau-de-vie.
En magasin:
40 barriques vin rouge Médoc supérieur,
30 do do bon ordinaire,
20 barils vin blanc Haut-Sauterne,
25 quarts pipes eau de-vie de Cognac, de preuve,
20 caisses Curaçao de Hollande, grand modèle,
20 paniers Guignolet d'Angers,
100 paniers anisette surfine de Bordeaux, par
POUGET FILS.
21 déc 19 Conti, entre Chartres et Levée.

60 barriques vin St Julien.
20 do do St Estèphe.
25 do do Château Margaux.
40 do do Montferrand.
15 1/2 do do blanc Haut-Sauterne.
6 quarts de pipe vieux cognac (1825).
300 caisses vin rouge Château-Margaux au-dessus de l'ordinaire.
15 caisses vin rouge Château-Lafitte extra fin.
100 do do blanc H. Barsac et Sauterne sup.
20 do do do do en demi bouteilles.
100 do abricots, poires et prunes do.
100 do cerises à l'eau de vie.
Liqueurs, absinthe, kirsch, vermut, anisette, eau de fleur d'oranger, &c &c.
DUBUCH F.,
21déc 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

A Vendre en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux,
100 barriques vin rouge Montferrand, par
DUBUCH F.,
21déc 77, St Louis, entre Royale & Bourbon.

VINS—150 paniers vin de Champagne en grandes et demi-bouteilles; 10 paniers vin de Champagne rosé; 25 caisses vin de Bourgogne, à vendre en débarquement du navire Tremont du Havre, par
COURVOISIER & CO.,
21 déc Encoig. Royale et Orléans.

KIRSCH—3 barils kirsch en débarquement du navire Tremont du Havre, à vendre par
COURVOISIER & CO.,
21 dec Encoig. Royale et Orléans.

CAFE RIO.—Le chargement du brick Delphin, consistant en très beau café, est offert en vente en lots à la convenance des acheteurs, s'adresser à
J. W. STANTON & Co.,
21déc Encoignure Magazine et Lafayette.

MAQUEREAUX en barils, 1/2 baril, 1/4 do des Nos 1, 2 et 3, en magasin, et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 dec 65, Magazine.

SUCRE RAFFINÉ.—En boîtes, demi boîtes, barils ou pains, écrasé ou en poudre, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 65, Magazine.

HOUBLONS—20 barriques, à vendre en débarquement du brick Tiber, et 65 do en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
21 dec 65, Magazine.

CAFE RIO.—300 sacs café Rio; 200 do Java, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 65, Magazine.

EPICES—150 sacs poivre, 1000 do noix de Galles, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 65, Magazine.

PRODUITS DU PAYS—60 balles domies; 8 caisses toiles à draps, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 65, Magazine.

BLANC DE BALEINE—40 caisses blanc de baleine assorti, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 65, Magazine.

CLOUS—300 barillets de clous assortis, en magasin, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 déc 65, Magazine.

THE—80 caisses thé en canistres, 200 demi boîtes impérial, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
21 dec 65, Magazine.

TEREBENTINE—80 barils, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co.
21 dec 98 rue des Magasins.

SEL DE BONAIRE—4,000 boisseaux chargement du brick Louis Walsh, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co.
21 dec 98 rue des Magasins.

LIMONS! LIMONS! à vendre par
S. LABATA.

RHUMATISME. Le certificat suivant a été pris au hasard parmi une quantité d'autres qui nous ont été envoyés et qui présentent tous des preuves même plus évidentes.
New-York, 1er nov. 1847.
Il y a environ trois mois je fus attaqué d'un rhumatisme présentant les caractères les plus graves; tout un côté de mon corps devint inerte, et les affreuses douleurs que je ressentais me forçaient à une inaction complète. A 11 heures du matin je me procurai une paire de BRACELETS GALVANIQUES de CHRISTIE, et une bouteille de son FLUIDE MAGNÉTIQUE; j'en fis l'application suivant la direction donnée, et à six heures du soir, lorsque mon thé fut servi, je fus agréablement surpris lorsque je m'aperçus que je pouvais faire usage de mon bras et porter ma tasse à mes lèvres. Je continuai l'usage des articles ci-dessus nommés pendant une semaine, à l'expiration de laquelle j'étais complètement guéri. Toute apparence de mon infirmité a disparu, et depuis cette époque je n'ai pas ressenti la moindre douleur. Je dois ajouter que j'ai recommandé les articles de Christie à une dame de ma connaissance, demeurant rue Courtland, New-York, qui se trouvait affligée de maladie rhumatismale et qui, ainsi que moi, a été guérie par leur application. La sœur de cette dame qui depuis long temps souffrait de douleurs semblables a été du même entièrement guérie. Je crois que le public me saura gré de lui présenter des faits aussi évidents; c'est ce qui m'a décidé à publier ce qui précède.
James Wasser,
Rue Bedford, 76, New-York.
Nous pourrions remplir toutes les colonnes de ce journal de témoignages semblables.
ATTENTION! Evitez les contrefaçons sans valeur. Les seuls agents à la Nouvelle-Orléans sont
GUINNESS & BUSH,
20 déc—3 12, rue du Camp.

Cadeaux du jour de l'an.
PLUMES D'OR A LA RICHELIEU—Le soussigné ayant l'agence générale d'une manufacture de plumes d'or de New York, offre à vendre son stock de plumes en or et porte crayons or et argent.
Les plumes de Richelieu dont il est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, se vendent chez lui, avec porte-plume en argent pour $2,50, garantie pour la durée et la flexibilité; ces plumes dont on fait un grand usage à New York, sont considérées comme les meilleures et les meilleur marché. Plumes d'or et porte-plumes do de $1,50 à $15. Un escompte libéral sera donné par douzaine.
J. M. GUION 30, rue du Camp, agent général pour les manufactures de Ed. A. Tyler.
21 déc

A. C. GOUGH, No 4, rue de Chartres, à 2 portes de la rue de Canal, appelle l'attention du public, sur le stock de marchandises qu'il a en main. Ces marchandises ayant été achetées pour de comptant, peuvent être vendues bien au dessous des prix réguliers de la place. A. C. Gough appelle particulièrement l'attention des acheteurs sur les articles suivants:
Beaux manteaux brodés.
" mantilles "
" visites "
Shalls cachemire, nouveau genre, richement brodés; un lot de pèlerines, chemisettes, cols français, manchettes suisses, comprenant un lot de bandes et entre-deux, à vendre à peu de moitié prix coûtant. Les plus beaux caleçons, gants de chevreau, 62 1/2 c, prix coûtant $4 la douz.; mouchoirs ourlés $4 la douz., valant $9; do brodés à $2, valant $4; mousseline à rideaux couleur puce et brodés, beau genre.
Il a constamment en vente un bel assortiment de flanelles de toutes couleurs, couvertures, chemises de dessus, caleçons, bas, guinghams, calicots, ainsi que de la toile à chemises. Aussi, un vaste assortiment de parfumeries françaises achetées expressément pour des présents du nouvel an, qu'il vendra à des prix extraordinairement bas.
21déc—3f

AUX DAMES—La soussignée prévient les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle vient d'acheter à M. Théodore Volain, son magasin de modes et nouveautés, auquel elle a ajouté un magnifique assortiment de nouveautés qu'elle vient de recevoir de Paris, se composant en partie de soie pour robes, dans les prix de $12 à $30. Aussi: pour toilette de mariée et de bal un bel assortiment de nouveautés en barège et mousseline de soie, pèlerines, colerettes, chemisettes et mouchoirs brodés pour dames et enfants, garnitures de tête, gants, bas de fil et de soie, ombrelles et parapluies, sacs et éventails, etc. etc. La soussignée invite les dames à venir visiter ses marchandises, et elle sollicite une part de leur patronage.
MARGARET A. THOMPSON,
20 déc—4 54 rue de Chartres.

MICHAEL KERNAN,
Rue de Chartres, No 30,
A l'honneur d'informer les Dames de la population française de cette ville et paroisse, qu'il a actuellement en magasin et aura constamment en vente, durant la saison, un assortiment complet d'articles d'un genre des plus nouveaux et des plus riches pour cadeaux, tels que Corbeilles de Mariage, toiles en véritables dentelles et points, et en imitation, depuis $10 jusqu'à $400 chaque; fichus, Berthes et Voiles en véritables dentelles et en imitation; [illegible] garnitures; mouchoirs de poche travaillés à l'aiguille et d'une grande richesse, depuis $5 jusqu'à $75 chaque; des éventails du plus beau genre; guirlandes avec bouquet, et un assortiment de fleurs recherchées pour la coiffure de bal et d'opéra; et les nouveautés de Paris des dernières importations.
14déc—1f

Etablissement de blanchissage de Madame BURTON.
Mme BURTON vient d'arriver de New-York avec un magnifique assortiment de rubans et de fleurs. Elle invite ses pratiques et ses amies, à lui porter leur vieux chapeaux, afin de les avoir remis à la nouvelle mode, et garnis dans le dernier goût. Tous les ouvrages exécutés à son établissement sont garantis. Les tâches de graisse sont enlevées sans endommager la couleur. On trouvera toujours un grand assortiment de chapeaux, rubans et fleurs, à vendre à des prix raisonnables, [illegible] rue Julie, No 28, à deux portes de la rue du Camp, dans les 12 maisons.
18 déc—6m

CALENDARIOS ESPANOLES.
Para vender en casa de A. B. MASCARO,
13 dec—15f 201, calle Real.

DEMANDE D'UN BON CUISINIER.
ON demande un bon cuisinier pour une petite famille; s'adresser au No. 15, rue Bagatelle.
20 déc—3

Demande d'un Associé.
ON demande pour développer une industrie susceptible de beaux bénéfices, un associé pouvant disposer de $1000 à 2000 piastres comptant. S'adresser au bureau du journal.
13 déc

Demande d'une Institutrice.
UNE personne pouvant enseigner le français, l'anglais ainsi que la musique et le piano, trouverait à se placer chez une famille à peu de distance de la ville, en s'adressant au No 9, rue St Louis. On ne devra se présenter que munie de bonnes recommandations.
17 déc

Aux capitaines de navires.
LES capitaines de navires montant ou descendant le fleuve pour prendre des chargements de sucre ou de mélasse, trouveront toujours un chargement pour les touer à des prix très modérés en s'adressant à
ROBERT MURPHY,
15dec 66, Vieille Levée.

Nouvellement arrivé de St-Louis, (Missouri):
Pâté de becassines,
Pâté de perdreaux,
Pâté de dinde, de canard sauvage, à vendre par
1er déc JEAN FISSE.

B. ANTOGNINI,
RUE CONTI, No. 46,
Fabrique de Billards et de Fourneaux Economiques.
On y trouvera toujours des ouvriers disponibles pour établir sur place des fourneaux où l'on peut brûler du bois ou du charbon, et dont la construction est grandement améliorée pour l'économie du combustible.
B. Antognini tient en magasin tous les articles et accessoires du billard, tirés des meilleures maisons de Paris et de New-York.
Billards neufs et d'occasion, garantis, à prix très modérés.
Il se charge aussi de toute sorte d'ouvrages de menuiserie et ébénisterie, dans le style le plus moderne.
1er déc

H. BONNABEL, DRUGGIST. TCHOUPITOULAS ST N. ORLEANS.
SULFATE de quinine; do de morphine, cinchonine; chlorure d'or; do do et de soude; rouge impalpable pour daguerréotype; chlorure d'iode; proto et douto-iodure de mercure; iodure de fer; phosphate d'ammonique; hyposulfite de soude; phosphate dito; nitrate de strontiane; phosphore blanc; methythene, &c. &c., en débarquement et à vendre en gros par
H. BONNABEL,
20nov Encoig. Natchez et Tchoupitoulas.

SUCRE BLANC—Sucre blanc clarifié de l'habitation dite Star Plantation, à vendre par
16déc—12f MENARD & VIGNEAUD.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MENARD & VIGNEAUD ont transféré leur domicile du No 186, rue Poydras, au No 16, rue Bienville.
16déc—12f

Charbon! Charbon!
KENNEDY & TAYLOR,
No. 130, rue Magasin, près Girod.
LES ordres laissés pour charbons, tels que, Pittsburg passé au crible, Anthracite ou Cannel anglais, seront exactement et promptement exécutés au prix courant, en laissant les noms et demeures au magasin de cigares de P. de P. PARRA,
3nov—6m Eng. St Louis et Passage de la Bourse.

CHARBON.—Les personnes désirant faire leur provision de charbon de Pittsburg et de Cannel pour l'hiver, peuvent le faire maintenant, à bas prix, en s'adressant à ROB. MURPHY,
10nov 62, Vieille Levée, ou 96, Vieux Bassin.

BOUCHONS—200 milliers en sacs de 1000 chaque, surfins.
400 milliers bouchons surfins pointus, en balles de 30,000 chaque.
200 milliers bouchons fins pointus, en balles de 10,000 chaque.
20 milliers bouchons à damejeannes en balles de 5,000 chaque, à vendre par
MARTIAL PEYRET & Co.
7déc 27, rue St Louis.

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive, surfine en bouteilles de 24 onces, à vendre par
MARTIAL PEYRET & Co.
7déc 27, rue St Louis.

DAMEJEANNES VIDES—50 damejeannes de la contenance de 5 gallons chaque, à vendre par
MARTIAL PEYRET & Co,
7déc 27, St Louis.

VINS POUR FAMILLE—50 barriques vin rouge pour famille (1845), à vendre par
MARTIAL PEYRET & Co,
7déc 27, rue St-Louis.

VIN BLANC—50 demi barriques Haut-Sauterne et Haut Barsac, à vendre par
MARTIAL PEYRET & Co,
7déc 27, St-Louis.

G. W. DUNBAR,
MANUFACTURIER DE
BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
A vendre—40 caisses bottes, souliers et brodequins, actuellement en débarquement du navire Essex.
3déc

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS.
Formant un bel assortiment pour la saison, actuellement en débarquement du navire United-States, à vendre par
FROST & CO,
7 déc 59 Magazine.

FONDS de la Banque des Citoyens [illegible] à vendre par [illegible]
23sept [illegible] 63, Bourse.

VIN—400 barriques vin de [illegible] Bordeaux [illegible] à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
16 déc 11 et 15, rue St-Louis.

414 Cotton Osnaburg.
25 Balles coton brut d'Osnaburg, de la manufacture d'Ashland, reçu par le brick Osprey, de Baltimore, et à vendre par
McDOWELL & PECK,
11 déc 95, rue du Gravier.

Savon Chimique Italien de Jones.
Pourquoi, dites pourquoi voulez-vous conserver votre peau rude, crevassée et ampoulée quand vous avez le savon chimique de Jones pour vous guérir; pourquoi consentez-vous à être affligé par des rhumatismes, érysipèles, boutons, échauboulures, furoncles ou éruptions. Les personnes qui voudraient faire usage de cet excellent remède nommé savon de Jones pour les maladies de peau, n'auront qu'à laver la partie malade, et cette simple opération effectuera la guérison. La peau deviendra douce fine, et blanche. Ce savon enlève aussi les rousseurs de la figure et les coups de soleil, &c. Il est à vendre à la Nouvelle-Orléans, au No. 151, rue de Chartres.
16 déc

Préparations de Jones pour les cheveux.
Le monde savant ne met pas en doute qu'en donnant de l'action à la peau de la tête, les cheveux ne repoussent, et ce résultat est obtenu aussitôt que l'on a donné une nouvelle vigueur aux racines, et que les peaux mortes ont fini de se détacher; alors la racine fortement rattachée à sa place naturelle, croît dans toute sa bonne première, comme un spécimen de l'œuvre de la nature arrachée à la destruction par le pouvoir de la science.
Ayant établi par ce qui précède la valeur de cette préparation de Jones, nous laissons au public intelligent à juger de la vérité de ce que nous avançons par les témoignages d'estime qui suivent, du New-York Sun, décembre 1841.
Un Monsieur de mes amis, demeurant rue Blecker, perdit tous ses cheveux par suite de maladie, ceux qui étaient restés sur les côtés, étaient devenus secs et roux; après avoir fait usage de coral restorative, ses cheveux sont revenus plus beaux que jamais.
A vendre au dépôt et chez DALLEY, Southern Magical Pain Extractor, No. 151, rue de Chartres.
16 déc.

Vermifuge Canadien de J. Wimer & Co.
Dépôt chez P. A. Bertrand,
Encoignure Royale et Bienville.
La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Wimer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique.
19 nov.

Vermifuge Canadien de J. Wimer & Co.
Agence pour la vente en gros, No. 151, rue de Chartres, où devront être adressés, à J. Wright agent pour le Sud et l'Ouest, tous les ordres de ceux qui tiennent à se procurer réellement le médicament de Wimer.
26 oct—9m

VERMIFUGES.
LE soussigné offre au public un grand assortiment de vermifuges, tous très frais, tels que: Wimer, Fahnestock, Swain, Jayne, Creole, Huss en pastilles, Mousse de Corse, semen contra de l'Inde, Grain d'herbes à vers, Pinkroot frit.
Il peut livrer ces articles par grosses, par douzaines, par livres ou par balles à des prix très modérés.
H. BONNABEL, droguiste en gros,
17 nov Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

Remède contre la fièvre jaune.
L'USAGE de la Panacée Indienne de l'Ouest, prévient les attaques de cette maladie.
Ce remède sans égal est souverain
Contre les rhumes et les fièvres,
Do l'asthme, les affections du foie,
Do la diarrhée, les indigestions,
Do la constipation, les maux d'estomac,
Do les hémorroïdes et la dyspepsie.
On peut s'en convaincre en l'essayant: dans les cas où elle manquera d'opérer, on reprend les bouteilles et on rend l'argent.
En vente au No 30, rue Poydras, chez
29sep COMSTOCK.

AVIS est par le présent donné que Joseph [illegible], ex-shérif de la paroisse St Bernard, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons suivants, savoir:

1o—Un bon de mille piastres, souscrit par lui le 6 décembre 1844, comme shérif de la paroisse St Bernard, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

2o—Un bon de mille piastres souscrit par lui le 15 juin 1846, comme shérif de la paroisse St-Bernard, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

3o—Un bon de huit mille deux cents piastres souscrit par lui le 17 mai 1845, comme collecteur des taxes de l'année 1845, pour la dite paroisse St-Bernard, ayant pour sécurités suivantes comme cautions: Philip Villeré pour cinq mille piastres; Martial St-Germain pour mille cinq cents piastres; B. Peytavin pour [illegible] et J. M. Cassidy pour huit cent cinquante piastres.

4o—Un bon de quatre mille huit cent cinquante piastres, souscrit par lui le 24 octobre 1844 comme collecteur des taxes d'Etat de la paroisse St Bernard de l'année 1844, ayant pour sécurité Martial Germain et Louis Bernard.

5o—Un bon de cinq mille piastres souscrit par lui le 24 décembre 1845 comme collecteur des taxes de l'année 1845, ayant Martial St Germain et Louis Bernard pour sécurités.

Le présent est pour avertir les personnes intéressées, de s'opposer par écrit au bureau du secrétaire d'Etat à la Nouvelle-Orléans, dans les quatre vingt jours de la dernière publication, les raisons qu'elles pourraient avoir pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés.

Donné à la Nouvelle Orléans sous ma signature et le sceau de l'Etat, aujourd'hui 11 décembre 1847, soixante douzième année de l'Indépendance des Etats Unis.

Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
20 déc—9f

ESPRIT de Térébenthine—30 barils en débarquement de la goëlette Louy, venant de Wilmington, en magasin et à vendre par
NATHAN JARVIS & Co,
Encoignure Magasin et Commune.

HUILE DE LIN—15 barils 1ère qualité, de Cincinnati, en magasin et à vendre par
NATHAN JARVIS & Co,
Encoignure Magasin et Commune.

BLANC d'Espagne—120 barils, en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
Encoignure Magasins et Commune.

MASTIC—15 barils mastic en vessie, à vendre par
NATHAN JARVIS & Co.
20déc Encoig. Magasins & Commune.

CARREAUX DE VITRES—700 caisses grandeurs assorties, en magasin, et à vendre par
NATHAN JARVIS & Co.
Encoig. Magasins & Commune.

CAFE de la Havane—201 sacs café de la Havane, en magasin et à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
20 déc 31, Vieille Levée.

2400 caisses vin de Bordeaux, capsules et étiquetées;
25 pipes vieux cognac marque J. J. Prion, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
25, Vieille Levée.

CIGARES—750 milliers de militaires et régalias, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20déc 25, Vieille Levée.

TABAC—200 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
25, Vieille Levée.

SUCRE—670 caisses sucre blanc et brun de la Havane, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20déc 25, Vieille Levée.

MIEL blanc de la Havane, en barriques, tierçons et barils, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20déc 25, Vieille Levée.

100 sacs café vieux gouvernement de Java,
200 sacs poivre de Sumatra, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20déc 25, Vieille Levée.

CAFE—Vert prime de la Havane en barils et en magasin, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20déc 25, Vieille Levée.

BARRIQUES A MÉLASSE.—120 barriques à mélasse, faites au Connecticut et prêtes à être remplies. Aussi 200 barils en cyprès et 100 en chêne, à vendre par
ALFRED KEARNY & CO.,
20 déc 98 rue des Magasins.

EGLISE ST-LOUIS.

AVIS est par le présent donné que mercredi, 22 décembre courant, à midi, à l'Eglise St-Louis, il sera procédé à l'adjudication des Bancs de la dite Eglise, par P. E. Tricou, encanteur.

Possession en sera donnée le 1er janvier prochain, et les acquéreurs des dits Bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1848.

Conditions—comptant.

Si dix jours après l'adjudication le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annullée et le trésorier disposera immédiatement des dits Bancs.

JOSEPH GUILLOT,
14 déc—8f Trésorier.

College St. Xavier, Cincinnati, Ohio.
LES cours annuels de cette Institution ont commencé le 6 septembre dernier. Le cours d'éducation suivi dans cette Institution est divisé en deux branches, Classique et Commerciale, et est dirigé de telle sorte que l'élève peut s'adonner à l'une de ces deux branches seulement, ou à l'une et à l'autre.
La branche commerciale comprend l'Anglais, le Français, l'Histoire, la Géographie, l'Arithmétique, l'Ecriture et la Tenue des Livres.
La branche classique, indépendamment des classes sus-énoncées, comprend le Latin, le Grec, la Poésie, la Rhétorique, la Chimie, la Botanique, les Mathématiques, la Physique et la Philosophie.
Conditions:
Pension et instruction dans toutes les branches ci-dessus, $130 00
Demi Pension, do. 100 00
Le paiement devra être effectué d'avance, par semestre ou trimestre.
Pour connaître les dépenses extra et les règlemens, on pourra écrire au proviseur, franc de port.
Les pères de famille ou les tuteurs qui désirent envoyer leurs fils ou leurs pupils au collège Saint Xavier, sont priés de passer à l'Evêché, où ils trouveront un des professeurs de cette Institution, qui partira pour Cincinnati au commencement du mois de Janvier prochain et qui se chargera d'y conduire les jeunes gens qu'on lui confiera.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Gustave Schmidt, rue Royale, No 117, ou chez M. Huchet Kernion, No 52, rue Bienville, qui agissent comme agents réguliers dudit Collège et qui sont autorisés à y admettre les jeunes gens qui leur sont recommandés par leurs parents ou par leurs tuteurs.
déc13-12f

PROFESSEUR.
M. Edouard JIBOU, professeur de l'université de Paris, bachelier-es-lettres, bachelier-es-sciences mathématiques, No 155, rue de Toulouse, a l'honneur d'informer les personnes qui désirent prendre des leçons, qu'il enseignera à ses élèves tout ce qui constitue les études commerciales:
Français, littérature, arithmétique, tenue des livres, arpentage, cubage, &c.
Il se charge de pousser les élèves en mathématiques aussi loin qu'ils peuvent le désirer.
Arithmétique raisonnée, géométrie synthétique, algèbre, géométrie analytique, statique, chimie, physique, histoire naturelle.
S'adresser à l'adresse ci-dessus ou au Bureau de l'Abeille.
26 nov—30

AVIS.

LES contribuables de la Municipalité No. 3, sont prévenus que la collecte des taxes dues [illegible] courant, sur propriétés foncières et esclaves, commencera le 1er janvier 1848. Et ils sont en outre prévenus que les propriétaires qui paieront leurs Taxes dans la première quinzaine de janvier auront droit à une réduction de cinq pour cent; dans un délai d'un mois à quatre pour cent; dans un délai de deux mois et demi à trois pour cent et dans un délai de deux mois à deux pour cent.

M. LENARD, Trésorier,
1er déc—30j Municipalité No. 3.

ABSINTHE—400 caisses de vieille absinthe Vernois et Leocultre, en magasin et à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
16 déc 11 et 15, rue St-Louis.

300 caisses vin blanc [A. Verges] Podensac, article supérieur.
30 caisses Barsac, Sauterne, Preignac et Bommes très supérieurs, en magasin, reçues par importation directe et à vendre par
F. JORDY,
10nov—12f 30, Conti.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi 23 [illegible]
La [illegible]
LE CHEVALIER [illegible]
Maison Rouge.
Episode [illegible]
Grand drame historique [illegible]
Par Alexandre [illegible]
On commencera [illegible]

SALLE DE BAL [illegible]
M. H. RUFFIER [illegible] de la SALLE [illegible] souscriptions pour une série de [illegible] QUES de société.
Le premier Bal aura lieu [illegible] 1848. Le Bal du MARDIGRAS [illegible] la série.
S'adresser au Bureau [illegible]
22 dec—4f

GÉNÉRAL TOM POUCE.

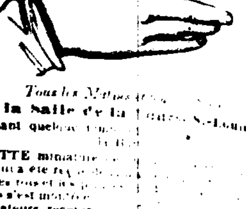

Tous les Matins [illegible]
A la Salle de la [illegible]
Pendant quelques [illegible]
CETTE miniature [illegible] qui a été reçu [illegible] par les rois et les [illegible] 4 ans n'est [illegible] spectateurs, [illegible] la salle de WASHINGTON [illegible]
Demain mercredi [illegible] salle de Bal de la [illegible] les jours suivants, jusqu'à [illegible] pour la Havane, qui aura [illegible]
Le petit général jouera [illegible] tout son répertoire de [illegible] tues, imitations de Napoléon [illegible] Chef Montagnard. Il paraîtra aussi [illegible] habillement de cour qu'il a porté [illegible] reine Victoria.
Les superbes bijoux qu'il a reçus de [illegible] de Russie, de Louis Philippe, de la Reine [illegible] et de la Reine Victoria seront exposés.
Son équipage en miniature, [illegible] voiture et des poneys, avec [illegible] pied, tout cela [illegible] représentations [illegible]
Les dames et les enfants [illegible] aux levers, le matin, [illegible] moins nombreuse [illegible]
Le jour de Noël, [illegible] le général recevra à cinq [illegible] de 9 1/2 heures à 11 heures, [illegible] de 4 h. à 5 1/2 h., et de 7 h. [illegible]
Les représentations du [illegible] 1/2 à 1 heure, et le soir de 7 à [illegible]
Prix d'entrée, 50 cts. Les enfants [illegible] moitié prix.

CIRQUE DOUBLE
DES TROUPES DE SPALDING & DE [illegible]
Changement de place [illegible]
Ce soir, mercredi 22 [illegible] Stickney, avec [illegible] Lemoon, M. [illegible] N. T. Gardiner, D[illegible] deux clown [illegible]
A L'AMPHITHEATRE NATIONAL.
Première représentation [illegible]
La Troupe de Spalding.
Avec la Compagnie de [illegible] dall, Rodgers, Nichols, [illegible] Miss Delorme, Mesdames [illegible] well; clowns Rockwell et Knapp [illegible]
Pavillon Leviathan
Sur la Place Washington, 3e Municipalité.
Prix d'entrée à toutes les places [illegible] des places réservées pour les familles.

COURSES.

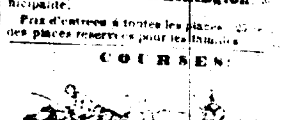

Hippodrome de Bingaman, à Alger.
Seconde [illegible]
DEUX COURSES.
1er Jour, [illegible]
La Course [illegible]
Prix [illegible]
Pour chevaux de 3 [illegible]
Entrées [illegible]
Poulain [illegible] Vaughan, de l'Anoy, [illegible] L. Bingaman.
Poulain bai RED EYE, par imp. de [illegible] Queen Mary appartenant à James L. Br[illegible]
Pouliche ch. QUADRILLE, [illegible] Lamand le Nonc Van Leer.
Pouliche CARLOTTA, par imp. de [illegible] P. Jumpster, au même.
2de Course.
Bourse de $100—Course d'un mille [illegible]
Entrées: 10 pour cent en [illegible]
Cheval brun GILDERSLEEVE, par W[illegible] Medoc, âgé de 5 ans, 118 livres, Jockey [illegible] appartenant à F. Kenner.
Cheval bai FRED. KAYE, par Grey E[illegible] Moss, âgé de 5 ans, 107 livres, appartenant [illegible] Hanlon.
Pouliche ch. NAR, imp. de Glencoe, par Leviathan, âgée de 3 ans, 85 livres, appartenant [illegible] J. Imlay.
Pouliche ch. BELL, par Frank, de [illegible] de 3 ans, 83 livres, Jockey rouge, appartenant F. Kenner.
Les membres du Jockey Club [illegible] leurs couleurs au bureau des billets [illegible] leurs étrangers et leurs dames [illegible] pour la course seront délivrés [illegible]
Pendant la course les chars partiront de la rue Baronne [illegible]
Prix d'entrée: Portes et amphithéâtre, $1.
22 déc THOS. EUBANK LEEFE, [illegible]

SPECTACLE NOUVEAU.
Mr. A. MUTI a l'honneur d'informer le public qu'il [illegible] spectacle entièrement nouveau [illegible] Troupe de Chiens, auxquels [illegible] pour à force de temps et de persévérance [illegible] DANSES COMIQUES ET HABILES [illegible] ET AUTRES EXERCICES [illegible] et l'admiration des villes [illegible]
Afin de distinguer [illegible]
Ordre du Spectacle.
Première Partie.
Le petit chien BRILLANT [illegible] Napoléon lorsqu'il fut blessé [illegible] rengo.
Un singe africain, monté sur un petit cheval [illegible] des évolutions militaires.
Grande galopade et marche par CAROLINE [illegible]
Nouvelle valse du Tyrol par Mme [illegible]
M. SANSPACON.
Danse sur les jambes de devant par JIM CROW [illegible]
Introduction d'une armée [illegible] sieurs mouvements militaires [illegible] tout a fait nouvelle.
2me Partie.
La polka dansée avec [illegible] par Mme POMPONNELLE.
Plusieurs airs sur la guitare [illegible] et l'approbation de l'audience [illegible]
M. ARLECHINO.
Mme TRILLERY filera du [illegible] au grand étonnement des spectateurs [illegible]
M. Muti espère recevoir sa part du patronage public, qu'il méritera par ses efforts constants [illegible] rendre ses représentations dignes [illegible]
La représentation a lieu sur la Levée [illegible] Marigny, 3me Municipalité, de 2 à 10 heures du soir.
Prix d'entrée: 25 cents; enfants 12 1/2 cents.
1er déc—15

PORCELAINE.
L'ETABLISSEMENT de dorures et peintures sur porcelaine, établi [illegible] trois ans à Gretna, vient d'être transféré
Rue de Chartres, No. 110.
Les dames sont respectueusement invitées à visiter le grand assortiment d'objets de [illegible] pour présents d'étrennes, services de [illegible] serts, de thé, de café, de toilettes, tête à tête [illegible] plateaux, &c.
Flacons pour essences toutes grandeurs [illegible] Vases pour bouquet, &c &c. Riches tasses [illegible] café nouveaux dessins et nouvelles formes [illegible] belles tasses avec portrait en miniature [illegible] Taylor.
Grand assortiment de porcelaines blanches [illegible]
Nota: les ordres seront exécutés avec précision [illegible] soit pour compléter les pièces de services [illegible] ou pour marquer de noms ou initiales [illegible] objets donnés en cadeaux.
21 déc

A. BARRAUD,
Coiffeur-Parfumeur,
Encoignure des rues Royale et Orléans,
A l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs qu'arrivant de Paris avec un joli choix de marchandises, il en fera l'ouverture le 24 du mois.
Nomenclature d'objets pour Dames.
Lingerie pour Dames et enfants, bonnets, [illegible] canezous, pèlerines, manches, manchettes, [illegible] choirs batiste, brodés, garnis, unis et à vignettes; raie satinée; fleurs pour coiffure de bal et de théâtre; coiffure dentelle à la Montpensier, or, dito argent, dito chenille et argent, [illegible]; tours de gorge en blonde, dito or et argent; rubans, chenilles et [illegible] sementeries; bas de soie, dito fil d'Ecosse, dito [illegible] chemises; souliers de satin blanc, pantoufles [illegible] tière, gants, gants de peau, dito en soie, sacs, éventails, bourses, porte-monnaie, souvenirs, portefeuilles, parasoleres, boucles de ceintures or et argent, [illegible] colliers, porte-crayons en or et argent, dito chaînes, [illegible] broches, bracelets, épingles pour coiffure de [illegible] et pour robes, ombrelles, cravaches, chapeaux pour fillettes et pour petits garçons.
Objets pour hommes.
Chemises toile, dito batiste, dito coton, gilets de [illegible] pans, chaussettes, cravates, écharpes, cols [illegible] ville, [illegible] à la Montpensier, bretelles, gants, cravaches, parapluies, portefeuilles, porte-cigares, cordons de montre, bourses, porte-crayons en or, dito argent.
Objets de fantaisie.
Nécessaires pour voyage, dito pour ouvrage, corbeilles pour mariage, dito pour baptême, chandeliers, [illegible] écritoires à timbre, porcelaines, cristaux, glaces, &c.
Parfumerie des meilleures maisons de Paris, pommades, brosses, &c.; perruques, faux toupets, bandeaux, nattes et frisettes, pommade Barraud pour arrêter la chute des cheveux.
Il invite toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance de venir visiter son magasin, où ils trouveront une grande variété d'objets d'étrennes dans les goûts les plus nouveaux qu'il a choisis pendant son séjour à Paris, pour grandes personnes et enfants.
22 nov

EN débarquement du navire Vistula, de Bordeaux—80 barriques vin de Montferrand; 50 caisses St-Julien, 20 de St-Estèphe; 20 do vin blanc Haut-Sauterne, [illegible] à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
16 déc 11 et 15, rue St-Louis.